



La Présidente du SMIDAP est Conseillère Régionale. IL ne reste donc plus qu'à espérer une 20aine de pisciculteurs-Conseillers Régionaux en France pour prendre conscience que les étangs peuvent produire du poisson. Cette production locale, vendue en circuits courts par exemple, diminuerait le importations massives de poisson provenant de l'autre bout du globe ... poisson dont on ne sait pas comment il est élevé et avec des méthodes méprisant totalement l'environnement.

Il est temps de venir en aide à cette activité sinistrée. Avec 500t produites sur 5000ha, la marge de progression est considérable et pourrait être multipliée par 200, 300 ... plutôt que de laisser pulluler les cormorans. Notons enfin que les dégâts aux cultures provoqués par des sangliers, la mort des brebis sont indemnisés. Rien pour les pisciculteurs sinistrés dont la seule issue est le changement ou la non pérennisation d'activité comme c'est le cas depuis 1980.

Article du bulletin (début 2012) du Conseil Régional des Pays de la Loire reproduit ci-dessous ;

### **Pisciculture en étang : un potentiel sous-exploité .**

Cormorans envahissants, réglementations multiples souvent inadaptées à cette activité : la pisciculture extensive en étangs peine à se développer en Pays de la Loire alors que le potentiel de production existe et la demande est non satisfaite. La Région a mis en place un programme d'actions articulé autour de deux volets : la préservation des milieux et l'aide des exploitants. Les explications d'Adeline L'Honen, conseillère régionale et présidente du SMIDAP (Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire).

Les Pays de la Loire regorgent de plans d'eau. Au moins 200 000 hectares ont été recensés à ce jour, dont plus de 5 000ha avec une vocation économique piscicole (pisciculture mais aussi pêche de loisir) et environ 1 600ha réservés uniquement à la



pisciculture, activité séculaire née au 11<sup>e</sup> siècle. La production annuelle oscille entre 500 et 600 tonnes.

« Nous disposons d'un potentiel important qui est sous-exploité », constate Adeline L'Honen. « La production régionale n'arrive pas à satisfaire la demande du marché régional. A tel point que nous sommes obligés d'importer certains poissons. » La pisciculture est une activité fragile et soumise à de multiples menaces. Première d'entre-elles, le développement d'espèces envahissantes et en particulier du cormoran. Ce dernier est capable de prélever jusqu'à 500 g de poissons par jour pour se nourrir. Les pertes pour les piscicultures peuvent s'élever à 50% de la production. Espèce en voie de disparition il y a 40 ans, le cormoran, qui fait l'objet depuis 1972 d'une loi de protection, est devenu excédentaire, sédentaire et pille sans vergogne les étangs. Des autorisations de chasse sont délivrées au compte-goutte aux exploitants d'étang, mais restent insuffisantes. L'Etat a récemment été condamné par la cour d'appel de Lyon, à indemniser un exploitant de l'Yonne pour le préjudice causé par les cormorans sur son exploitation. Un jugement qui va faire jurisprudence.

Mais là n'est pas le seul souci des pisciculteurs. La multiplication de textes réglementaires (locaux et nationaux) due en grande partie au manque de reconnaissance de cette activité alourdit les contraintes de gestion rendant ainsi cette production extensive fragile économiquement. Toutes ces contraintes poussent les propriétaires et les exploitants à développer différentes pratiques moins sensibles, comme le négoce (importation de poisson) ou le changement d'usage (loisirs, pêche, chasse...) ou encore à mettre en assec l'étang avec mise en culture des terres.

### **Conséquences économiques et écologiques**

« Au-delà des conséquences économiques, cette sous-exploitation a également des conséquences écologiques sur la biodiversité faunistique et floristique des milieux », souligne encore Adeline L'Honen. « C'est pourquoi, des actions régionales de gestion durable des étangs ont été mises en place avec des partenaires, le GAED (Groupement des aquaculteurs d'eau douce), les syndicats d'étangs, le Forum des Marais Atlantique, la Fédération régionale de la chasse et Agrocampus Rennes. L'objectif est de maintenir la production locale le temps de répondre aux principales menaces mais aussi de mieux connaître la biodiversité inféodée à ce type de milieu. Ce double objectif économique et écologique est important pour une meilleure prise en compte de cette activité dans les politiques locales de l'eau et des milieux aquatiques ».

Parmi ces actions figure une étude comprenant deux volets : un inventaire floristique d'étangs piscicole et la modification du guide de bonnes pratiques étangs.



## Le Conseil Régional des Pays de la Loire s'intéresse au potentiel de production des étangs

En parallèle, la Région soutient également les entreprises pour de petits investissements destinés à préserver la production régionale extensive avec le double objectif économique et de préservation des milieux.

(1) quinze étangs ont été inventoriés à ce jour : 7 étangs en Mayenne, 4 en Loire Atlantique, 2 dans le Maine et Loire, 1 dans la Sarthe et 1 en Vendée. Plus de 250 espèces ont été identifiées pour le moment dont une dizaine fait l'objet de mesures de protections diverses (chiffres provisoires)